

timelement établies, l'encouragement à de nouvelles industries—le développement du commerce avec d'autres pays, conformément aux buts ci-dessus indiqués—tout en tenant compte, ainsi qu'il convient de faire, des droits du consommateur en matière économique.

Voilà une déclaration de principe protectionniste aussi claire et aussi précise qu'en a jamais faite aucun candidat à ce Parlement. C'est par ces moyens que le présent gouvernement a conquis le pouvoir. Alors que leur candidat dans Winnipeg-Nord publiait les promesses de 1919, que leur candidat dans Winnipeg-Centre—dont j'ai la déclaration sous les yeux—répandait partout une lettre circulaire dans laquelle il déclarait qu'il s'engageait lui-même et dans laquelle il affirmait que son parti s'était engagé à mettre en pratique les promesses de 1919, alors que le moindre candidat qui les appuyait, dans toutes les provinces de l'Ouest jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses, s'engageait personnellement ainsi que son parti à remplir ces promesses et qu'il obtenait des votes par ce moyen, tous ces honorables messieurs qui font maintenant partie de la Chambre s'engageaient solennellement et engageaient leur parti à faire exactement le contraire et réussissaient ainsi à se faire élire.

Le Gouvernement se trouve donc dans l'obligation de trahir ceux qui ont appuyé le représentant actuel de Saint-Antoine (M. Mitchell); de faire mentir les déclarations de celui qui remplit la fonction de ministre de la justice (sir Lomer Gouin); tromper ceux qui l'ont élu, ou remplir les engagements qu'il a pris envers tout le corps électoral—engagements ratifiés, confirmés, répétés et sur lesquels des parties considérables de ce Dominion se sont prononcées.

Voilà la position dans laquelle se trouvent les honorables députés qui appuient le ministère, et dans laquelle se trouve le ministère lui-même. Je n'ai pas la prétention d'être prophète, mais j'ai une idée de l'influence prépondérante au sein du cabinet actuel; je connais la force impulsive qui a mis au pouvoir ceux qui le composent. Je connais un peu ceux qui, ayant acheté et payé le programme, en attendent la réalisation, et dans mon esprit il n'y a aucun doute sur la valeur et le caractère des "certains changements" dont il est question dans cette partie du discours du trône qui a trait au tarif douanier.

Je passe maintenant à la déclaration concernant les chemins de fer; sur ce point j'ai moins à redire. Il est dit à ce sujet, comme s'il s'agissait d'une question exigeant l'attention du Parlement—et je comprends que les discours du trône ser-

[Le très hon. M. Meighen.]

vent à énoncer au Parlement le programme de la session courante—qu'il y aurait une coordination des chemins de fer qui sont propriété publique. Voici le paragraphe en question:

Afin de permettre un essai aussi loyal que possible, et dans les conditions les plus favorables, du système et de l'exploitation des chemins de fer nationaux possédés par le gouvernement, ayant un parcours maintenant à travers toutes les provinces du Dominion, on a l'intention, à une date prochaine, de coordonner le système des voies ferrées possédées par le gouvernement, de manière à augmenter l'efficacité et réaliser des économies dans leur administration, entretien et exploitation. Toute la situation du transport est une question qui s'impose à votre étude la plus sérieuse. Tout cela pèse lourdement sur nos finances nationales. Dans le but d'obtenir des renseignements essentiels pour la compréhension et une appréciation adéquate de ce problème dans ces nombreuses conséquences, il est question de supplémenter le travail de coordination par une enquête approfondie.

Voilà un discours du trône rédigé par un premier ministre qui, quelques mois avant, déclarait au pays que seul un ministère qui n'a pas de politique établie peut suggérer une enquête. On remarquera comment l'auteur s'est appliqué à employer les expressions les plus évasives et les plus obscures qu'il connaissait. Il ne dit pas qu'on va unifier les réseaux appartenant à l'Etat; il ne parle pas de réunir tous les réseaux en un seul, comme c'était l'intention du dernier Parlement et de la loi actuelle. Il dit: Il y aura "coordination"—un mot choisi à cause de son élasticité, ou du moins dont le sens exact est susceptible de plus d'interprétations que n'importe quel autre. Toutefois, j'espère que l'idée que nous nous en faisons tous est celle de l'unification réelle, de façon à profiter des avantages et des économies qui en découlent; autrement dit qu'on réalisera complètement le but visé par la loi adoptée par le Parlement. Dans ce cas, je puis assurer le premier ministre, qu'il aura notre entier appui, le mien et celui de tous ceux que je représente, pour la réalisation de ce projet.

Je ne trouve pas à redire à cette mention; au contraire, j'en suis heureux; mais il n'y a rien là-dedans qui puisse faire l'objet d'une étude de la part du Parlement car ce projet est déjà inscrit dans nos lois. Il n'est pas besoin d'autre législation pour le mettre à exécution. La loi de 1919, relative au chemin de fer national dit que le Gouvernement a le droit d'incorporer dans le réseau national d'autres réseaux appartenant à l'Etat ou contrôlés par lui, et de les exploiter ensemble comme ils étaient exploités à cette époque. C'est comme cela que l'ancien ministère